

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 27 octobre 2025

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BENOIT Jean-François,

SECRETAIRE DE SEANCE : Colette LE BOUCHER

Délibération n°2025-098

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

URBANISME PROROGATION DE LA CONVENTION CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES

Lamballe-Armor fait partie des deux Communes « Petites Villes de Demain » au sein de l'EPCI Lamballe Terre & Mer, avec Jugon-les-Lacs. Ce programme national est porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et vise à soutenir la revitalisation des centres-villes des communes ciblées. L'entrée du territoire dans le programme s'est traduite par la signature d'une convention d'adhésion le 1^{er} mars 2021, puis par la signature d'une convention-cadre d'Opération de Revitalisation des Territoires, le 31 août 2022. La convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), a été créée par l'article 157 de la Loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

Cet outil juridique doit permettre aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment des droits juridiques et fiscaux spécifiques. Au sein du territoire de Lamballe Terre & Mer, cette convention a été signée par l'EPCI, les Communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs, et par l'État.

La convention doit s'achever en mars 2026, soit la date de fin initiale du programme « Petites Villes de Demain ». Le programme ayant été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, la collectivité souhaite également proroger sa convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Pour ce faire, un avenant à la convention doit être signé par l'ensemble de ses signataires.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant à la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), pour la proroger jusqu'au 31 décembre 2026,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) ou tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 05 NOV. 2025
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink.

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 05 NOV. 2025
De la publication le 05 NOV. 2025

Handwritten signature in blue ink.

Pour le Maire,
Par délégation,
Jérôme DENIS
Directeur Général des Services